



**Lundi 27 avril 2020**  
Communiqué de presse

## **Un soutien exceptionnel aux très petites entreprises et au secteur du tourisme**

**Face à la crise sanitaire qui affecte les entreprises, l'Agglo met en place des prêts et des reports de paiements à hauteur de 1 million d'euros, pour sauvegarder les emplois et assurer la pérennité des entreprises fragilisées.**

La crise sanitaire que traverse le pays affecte toutes les entreprises. Obligées pour la plupart de prendre des décisions sanitaires et économiques afin de protéger leurs salariés, bon nombre d'entre elles sont particulièrement fragilisées. L'enjeu est aujourd'hui de sauvegarder les emplois et d'en assurer la pérennité. Face à cette situation exceptionnelle, Valence Romans Agglo met en œuvre plusieurs mesures d'urgence sous forme de prêts et de reports de paiements. Elles visent particulièrement les micro-entreprises et le secteur du tourisme, très touchés. « *J'espère que ces mesures apporteront une réponse aux préoccupations actuelles de nos entreprises, auxquelles je redis tout mon soutien. Je suis certain que la solidarité qui caractérise notre territoire nous permettra de surmonter cette épreuve* » précise Nicolas Daragon, Président de Valence Romans Agglo.

### **Un fonds d'urgence pour les micro-entreprises et les associations**

Valence Romans Agglo met en place un fonds d'urgence de près d'un demi-million d'euros, dédié aux micro-entreprises et aux associations du territoire. Très concrètement, ce fonds permettra d'effectuer des avances remboursables comprises entre 3 000 € et 20 000 € pour les commerçants, les artisans (indépendants et professions libérales notamment) et les associations. Ce fond s'inscrit dans le plan d'urgence économique adopté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir les entreprises touchées par les conséquences de la pandémie. Il vise surtout les structures n'ayant pu bénéficier ni du Fonds national de solidarité (FNS) mis en place par l'Etat et cofinancé par la Région, ni d'un prêt bancaire. Ce dispositif sera opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> juin.

### **Un soutien au secteur du tourisme**

Pour soutenir le secteur du tourisme qui représente sur le territoire 3 000 emplois et près de 150 millions d'euros, Valence Romans Agglo décalera à la fin de l'année tous les reversements de taxes de séjour perçues par les hébergeurs. A titre indicatif, le montant de la taxe de séjour s'élevait à 760 000 € en 2019.

### **Des loyers suspendus pour les locataires des bâtiments de l'Agglo**

Pour les entreprises locataires des différents sites appartenant à Valence Romans Agglo, une 50<sup>e</sup> au total, tous les appels à loyer sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. L'Agglo accordera des étalements de règlements au cas par cas, et au fur et à mesure de la reprise d'activité des entreprises concernées.

Ces mesures devraient permettre des facilités de trésorerie dans les entreprises afin d'appréhender plus sereinement la reprise d'activité.

Plus d'informations > [conomie@valenceromansagglo.fr](mailto:conomie@valenceromansagglo.fr)

#### **Contact presse**

Marie José Georges | 06 28 83 94 95 | [marie-jose.georges@valenceromansagglo.fr](mailto:marie-jose.georges@valenceromansagglo.fr) | [valenceromansagglo.fr](http://valenceromansagglo.fr) 